



Conges sans solde

Par Astrium59

Bonjour,

Je viens vers vous pour une petite question.

Mon employeur me refuse des congés sans solde pris pour convenance personnelle car je n'ai pas épuisé la totalité de mes congés payés.

Il me dit que c'est illégal.

Est-ce bien le cas?

Merci

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

Il n'existe aucune réglementation sur le congé sans solde. L'employeur est libre d'accepter ou de refuser un congé sans solde.

Par Henriri

Hello !

Astrium, un employeur peut tout fait refuser (selon circonstances) une demande de congés payés acquis, a fortiori il peut évidemment refuser une demande de congés non payés (ce type de congé n'est pas un droit) d'ailleurs même si le salarié a épuisé ses congés payés, alors d'autant plus si ce salarié a encore des congés payés à prendre.

A+

Par Isadore

Bonjour,

En effet le motif du refus est faux, mais votre employeur est libre de refuser sauf si un texte conventionnel vous garantit un droit au congé sans solde.

Si ça fait plaisir à votre employeur, posez votre reliquat de congés, vous prendrez du sans solde pour compléter.